

Procès-verbal du Comité syndical du 13 février 2026

L'an 2026, le 13 février à 15 heures 00, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 5 février 2026, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Patrick BARNIER et M. Gérard CLAVIER, délégués du Département du Cher.

Mme Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; Mme Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ; M Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise (à partir du rapport n°3) ; M. Christian DESMARE, délégué suppléant de la CDC Pays de Nérondes ; M. Christian GATTEFIN, délégué de Bourges Plus ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces ; M. Michel TIBEYRENC délégué suppléant de la CDC La Septaine.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Anne CASSIER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M. Roger DAGHER, délégué de la CDC Cœur de France avait donné pouvoir à M. Philippe AUZON.

M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire avait donné pouvoir à M. Pierre GUIBLIN.

M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Coeur de Berry, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M^{me} Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

M^{me} Marie-Pierre RICHER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Christian GATTEFIN.

M André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire avait donné pouvoir à Mme Régine AUDRY.

Étaient absents ou excusés :

M. Patrick BAGOT, délégué du Département du Cher.

M. Jean-Luc BRAHITI, délégué du Département du Cher.

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M^{me} Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.

M. Guillaume CREPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

Mme Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher.

M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud.

M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry.

M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents.

M. Gilles GONTHIER est désigné secrétaire de séance avec l'accord de l'ensemble des délégués présents.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2025

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2025 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 en précisant que le taux de pénétration de la fibre optique est d'environ 56%. Le déploiement du réseau LoRa est en cours avec un petit peu plus d'une centaine d'antennes déjà installée dans le Berry.

Parmi les éléments notables en matière de dépenses de fonctionnement, Berry Numérique a eu recours à un alternant pour développer les usages numériques et il y a eu moins de dépenses en communication avec des réalisations en interne. Les opérations d'ordre représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes de fonctionnement, Berry Numérique perçoit les contributions des membres du SMO et des redevances du délégataires de service public.

Pour les dépenses réelles d'investissement, le montant s'élève à 17,9 M d'euros. En matière de recettes réelles d'investissement, cela s'élève à 18,2 M d'euros : 99% des montants de subventions sollicitées ont été versées.

M. Pascal BOUDILLON explique qu'en ce qui concerne les opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement, le SGC demande l'intégration à l'actif de Berry

Numérique des subventions d'investissement versées au délégataire de service public. En outre, la réintégration dans l'actif des poteaux de l'ancien réseau atout18 se traduisent également par une opération patrimoniale.

M. Patrick BARNIER laisse la présidence à M. Gilles GONTHIER pour le vote du CFU.

M. Patrick BARNIER quitte la salle à 15h21.

Le Comité syndical approuve le CFU à l'unanimité.

M. Patrick BARNIER rentre dans la salle à 15h22 et reprend la présidence de la séance en remerciant les élus présents pour leur confiance.

Rapport n°3 : Budget primitif 2026

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3 en expliquant la montée en puissance du réseau LoRa et le développement des usages numériques. Le budget baisse en fonctionnement en raison de l'arrêt des versements au délégataire Cher Haut Débit suite à l'arrêt du réseau atout18. Les charges de personnel évoluent selon le « GVT » avec des effectifs constants.

M. Yves DEBONO entre dans la salle à 15h28.

Concernant l'investissement, il est prévu des travaux de résilience du réseau fibre optique.

M. Pascal BOURDILLON explique que la sécurisation des NRO consiste à mettre en place deux liens de collecte indépendants pour éviter une coupure en cas d'accident de travaux publics. Il reste encore quelques NRO dans le Cher qui n'en disposent pas. Certains tronçons aériens peuvent également nécessiter des enfouissements en fonction de l'environnement et du nombre de clients concernés.

M. Christian GATTEFIN indique qu'il souhaite la fin du mode STOC car il constate le manque de sérieux et les dégradations liées aux interventions des sous-traitants des opérateurs nationaux.

M. Patrick BARNIER indique que cela peine à être entendu au niveau national.

Concernant les financements de l'Etat, il faut provisionner un remboursement de FSN auprès de l'Etat par rapport à la phase 1 de déploiement de la fibre optique.

M. Pascal BOURDILLON explique que concernant le FSN, l'ANCT fait des estimations de coûts prévisionnels puis décaisse les acomptes en fonction du nombre de prises déployées. Lorsque la demande de solde est faite, l'ANCT demande toutes les factures et recommencent l'instruction depuis le départ. Berry Numérique ayant dépensé moins que prévu sur la phase 1, le montant de financement aurait dû être inférieur à ce qui a déjà été versé.

Le Comité syndical approuve le budget primitif 2026 à l'unanimité.

Rapport n°4 : Convention constitutive du groupement de commande entre le RIP 36 et Berry Numérique pour la passation du marché relatif à la mise en place de schémas de résilience sur les territoires de l'Indre et du Cher et au contrôle de l'exécution de la DSP conclue avec Berry THD

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 en expliquant que Berry Numérique souhaite mettre en place le schéma de résilience du réseau de fibre optique en partenariat avec le département de l'Indre.

Le Comité syndical approuve la Convention constitutive du groupement de commande entre le RIP 36 et Berry Numérique pour la passation du marché relatif à la mise en place de schémas de résilience sur les territoires de l'Indre et du Cher et au contrôle de l'exécution de la DSP conclue avec Berry THD à l'unanimité.

Rapport n°5 : Conventions avec le Centre de Gestion du Cher pour la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et pour la mise en place d'un document d'évaluation des risques psychosociaux

Patrick BARNIER présente le rapport n°5 en précisant qu'il s'agit de répondre à une obligation réglementaire. Compte tenu de la taille de Berry Numérique, il est nécessaire de s'appuyer sur le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Cher.

M. Pascal BOURDILLON explique que le signalement de problème en interne est difficile compte tenu du faible effectif de Berry Numérique. L'évaluation des risques psychosociaux est plus pertinente en externe également.

Le Comité syndical approuve les Conventions avec le Centre de Gestion du Cher pour la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et pour la mise en place d'un document d'évaluation des risques psychosociaux à l'unanimité.

Rapport n°6 : Bilan de 6 années d'aménagement numérique du territoire

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

Concernant l'arrêt du cuivre, et notamment le lot 2, M. Christian GATTEFIN indique que certains agents de CIRCET, sous-traitant d'Orange ont un comportement ignoble voire menaçant. Les personnes y compris âgées avec des présences vertes sont laissées pour compte. Malgré tout ce qui a été raconté par Orange y compris en Préfecture, cela n'a pas été suivi d'effet. Il faut absolument pousser les raccordements de service public pour éviter les difficultés.

M. Pascal BOURDILLON explique que la situation de Mehun sur Yèvre et Foëcy est vraiment particulière compte tenu de l'ingénierie mise en œuvre en 2015. Les problèmes constatés lors de l'arrêt du cuivre, liées au mode STOC, étaient malheureusement déjà présents auparavant. A l'échelle de l'ensemble des communes concernées par le lot 2, Berry Numérique n'a pas reçu de plainte.

M. Patrick BARNIER rejoint le caractère scandaleux de la situation de Mehun sur Yèvre concernant l'attitude des sous-traitants des opérateurs nationaux.

M. François GRESSET indique que sur la commune de Nançay, lors de l'arrêt du cuivre dans le cadre du lot 1, tout s'est très bien passé. CIRCET apparaît être le plus sérieux des sous-traitants d'opérateurs nationaux. D'un secteur à l'autre, les retours sont différents. Il insiste cependant également sur la pertinence des raccordements de service public pour avoir des raccordements bien faits, notamment en secteur sauvegardé.

M. Christian GATTEFIN indique qu'il a constaté que l'opérateur Orange fait démanteler le cuivre par son sous-traitant CIRCET.

M. Pascal BOURDILLON indique qu'Orange certifie que ce n'est pas le cas malgré les constatations des élus sur le terrain.

M. Christian GATTEFIN quitte la salle à 16h07.

M. Patrick BARNIER indique que la communication sur les usages numériques sera concrète et utile à la fois aux nouveaux élus et aux élus renouvelant leur mandat.

Il remercie les services de Berry Numérique pour le budget et la communication. L'équipe est légère et très compétente et agile. Cela permet d'aller vite, prendre les bonnes décisions avec une administration peu lourde.

Le Comité syndical prend acte du bilan de 6 années d'aménagement numérique du territoire.

A l'occasion du dernier comité syndical du mandat 2020-2026, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des délégués des EPCI pour leur présence et leur participation.

Le prochain Comité syndical est fixé au 12 juin 2026 à 09h30.

La séance est levée à 16 heures 15.

Gilles GONTHIER
SECRETAIRE DE SEANCE



Patrick BARNIER
PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE

